



## DÉMOCRATIE LOCALE

QUELLE REPRÉSENTATION  
ET QUELLE PARTICIPATION DES HABITANTS ?

## Une démocratie locale à approfondir

Au regard des pratiques observées dans d'autres pays européens, la France est encore très frileuse en matière d'initiatives permettant la participation des habitants dans la gestion et l'avenir de leur territoire.

En effet, la notion de démocratie locale ne se limite pas au système électoral universel, direct ou indirect.

Même si la loi apporte régulièrement des améliorations, comme ce fut le cas avec la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité –qui a notamment rendu obligatoires les conseils de quartier dans les communes de plus de 80 000 habitants–, il reste encore beaucoup à faire pour mettre en place une démocratie participative à toutes les échelles. La forte augmentation du nombre d'inscrits sur les listes électorales depuis 2002, en particulier chez les jeunes, illustre cette volonté citoyenne de mieux faire entendre sa voix.

## Quels indicateurs choisir ?

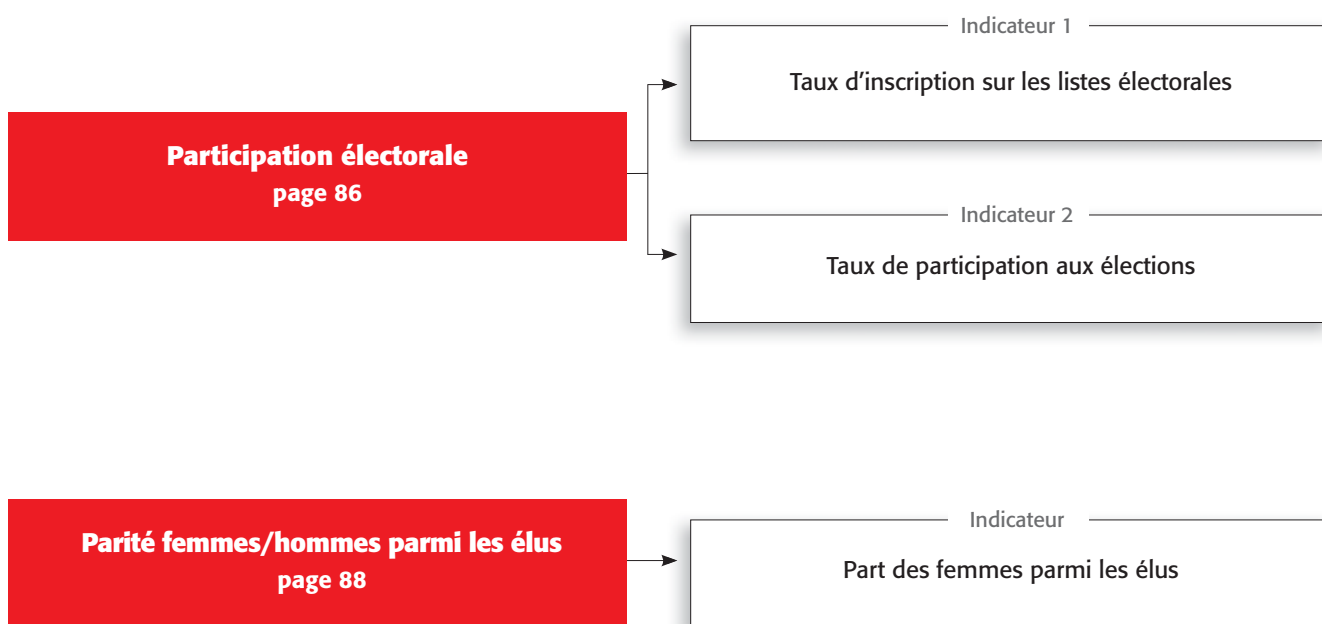
- Le taux d'inscription sur les listes électorales,
- Le taux de participation à des élections, qu'elles soient locales (municipales par exemple) ou nationales (présidentielles),
- La part des femmes parmi les élus.

Au-delà de ces indicateurs, la multiplication et le dynamisme d'instances et de procédures participatives témoignent de l'implication des habitants dans la gestion de leur quotidien et la construction de leur avenir. En témoignent les conseils de quartier pour la gestion de proximité, les réunions d'information et de concertation dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, le Conseil de Développement sur l'avenir de l'agglomération. Il est cependant difficile de systématiser leur suivi et de les traduire par un indicateur chiffré pertinent.

## Ce qu'il faut retenir

- Des taux de participation aux élections qui varient selon les types de scrutins et selon les communes ;
- Une présence des femmes dans les assemblées élues supérieure dans le Rhône au regard des pourcentages observés au niveau national ;
- Un Grand Lyon dynamique en matière de démocratie participative, sous l'impulsion de la Charte de la participation, éditée en 2003 et suivie par un rapport annuel.

## INDICATEURS



# Participation électorale

## Contexte

L'abstentionnisme est très lié à la hiérarchie des scrutins : la participation va décroissant des présidentielles aux législatives puis aux municipales.

Globalement l'abstentionnisme touche plus les jeunes et les personnes à revenu modeste que l'ensemble de la population en âge de voter.

Ainsi, en France, les catégories socioprofessionnelles qui disposent d'un niveau d'études et de revenus plus élevé que la moyenne, sont largement surreprésentées dans les urnes.

Les populations les plus défavorisées, aux besoins pourtant accrus en termes d'emploi, de logement, de santé, d'éducation... feraient moins entendre leur voix.



## Que prend-on en compte ?

### ■ Taux d'inscription sur les listes électorales en 2001

$$\frac{\text{Nombre d'inscrits} \times 100}{\text{Nombre d'habitants de 18 ans et plus en 1999 (Insee)}}$$

### ■ Taux de participation aux élections

$$\frac{\text{Nombre de votants} \times 100}{\text{Nombre d'inscrits}}$$

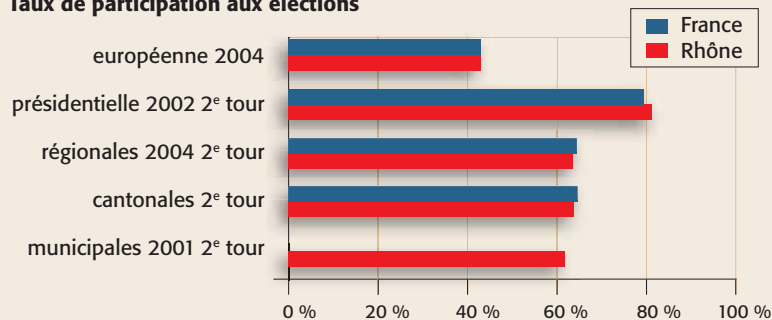
#### Limites de l'indicateur

La limite de cet indicateur tient principalement dans les modalités d'inscription sur les listes électorales. Ainsi, s'il est possible de demander son inscription tout au long de l'année, la révision annuelle ne prend effet qu'à compter du 1er mars de l'année suivante. De fait, les nouveaux électeurs doivent attendre cette date pour voter, tandis que ceux qui ont déménagé doivent, jusqu'à cette date, voter dans leur ancienne commune d'inscription.

## Qu'apprend-on ?

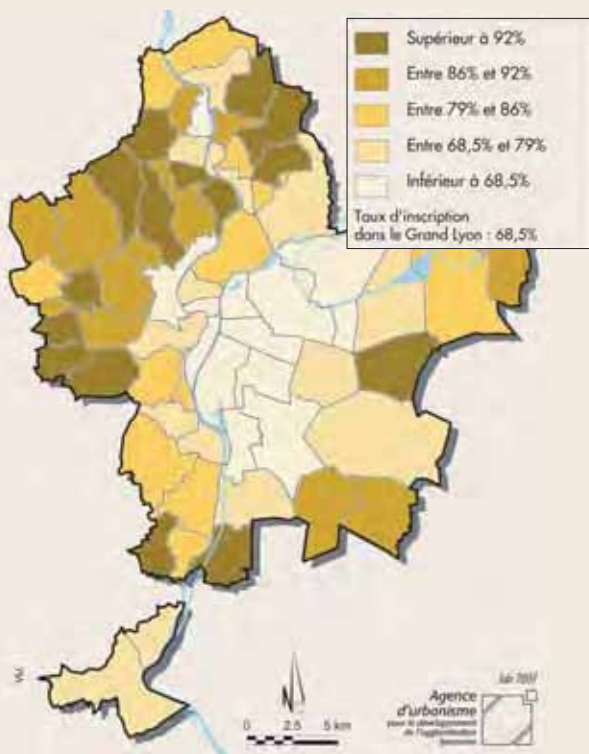
- Conformément à ce qui est observé à l'échelle nationale, le taux de participation dans le Rhône est plus important pour les élections présidentielles que pour les élections municipales. La différence est de presque 20 % entre ces deux scrutins.
- Des écarts apparaissent entre l'est et l'ouest de l'agglomération lyonnaise concernant le taux de participation aux élections municipales. En effet, les communes de l'Est se démarquent par des taux de participation plus bas : à peine plus d'un électeur sur deux s'est déplacé pour voter au premier tour.
- Les faibles taux d'inscription sur les listes électorales qui caractérisent également les communes de l'est de l'agglomération, ainsi que les arrondissements de Lyon, ont des explications différentes. A l'Est, ces taux résultent notamment de la part importante de personnes sans emploi, à revenus modestes et sans diplôme tandis qu'à Lyon, ils s'expliquent par l'importance du parc locatif privé et des mobilités résidentielles.

### Taux de participation aux élections



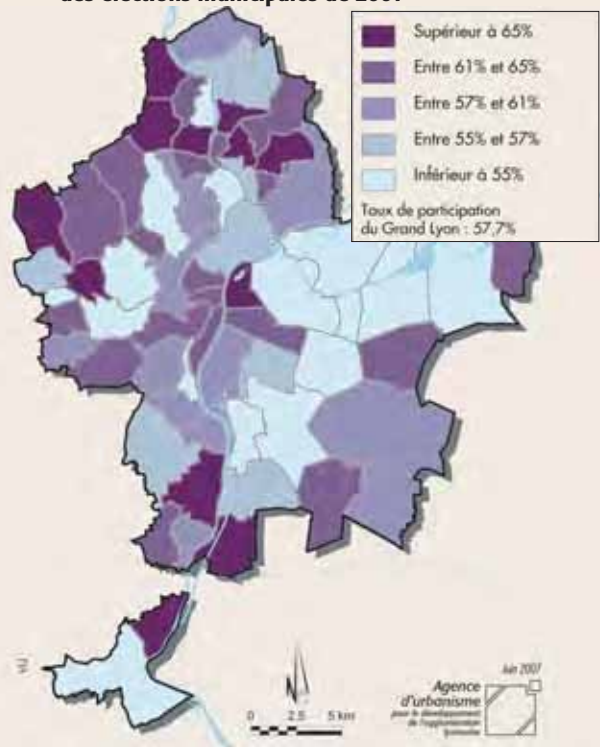
Source : Préfecture du Rhône, Ministère de l'Intérieur et ENA

### Taux d'inscription sur les listes électorales en 2001



Source : Préfecture, Insee, RGP

### Taux de participation au premier tour des élections municipales de 2001



Source : Préfecture

## Ce qu'il faut retenir

Des habitants des communes de l'Est qui se déplacent moins pour aller voter que ceux vivant dans l'ouest de l'agglomération.

Un taux de participation aux élections qui va décroissant des présidentielles aux municipales.

## Exemples de politiques publiques

### Instances de démocratie participative du Grand Lyon

Même s'il est difficile de quantifier la participation des habitants, on peut noter leur implication dans différents dispositifs de démocratie participative :

- Les conseils de quartier
- La concertation et l'implication des habitants dans les 11 opérations de renouvellement urbain de l'agglomération lyonnaise
- Le Conseil de développement de l'agglomération.

Ces différents dispositifs sont décrits page suivante.

## Parité femmes / hommes parmi les élus

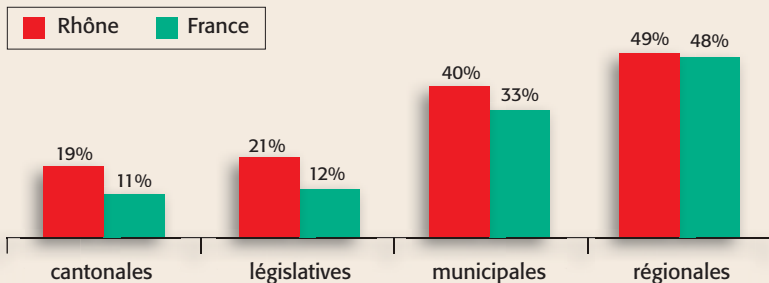


### Que prend-on en compte ?

#### ■ Part des femmes parmi les élus

$$\frac{\text{Nombre de femmes élues} \times 100}{\text{Nombre total d'élus (hommes et femmes)}}$$

#### Part des femmes parmi les élus dans le Rhône et en France



Sources : Préfecture du Rhône et Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes

### Ce qu'il faut retenir

Pour chaque scrutin, la part des femmes élues dans le Rhône est supérieure à la moyenne française.

La parité est presque atteinte pour ce qui concerne les élections régionales.

Si la part des femmes est de 40 % dans les communes du Rhône, l'élection des conseillers communautaires au 2<sup>e</sup> degré du Grand Lyon a abouti à une assemblée composée seulement de 24 % de femmes.

### Exemples de politiques publiques

#### Une nouvelle réforme dans le domaine de la parité électorale

Pour les municipales, concernant les communes de plus de 3 500 habitants, il faut actuellement trois femmes pour trois hommes par tranche de six personnes sur une liste, quel que soit l'ordre. A compter de 2008, le rapport sera de un pour un et alterné.

Pour les cantonales, à partir de 2008, quand un homme sera titulaire, le suppléant sera une femme et vice versa.

## Démocratie locale et participative : quelques exemples

### Les conseils de quartier

Les conseils de quartier sont des lieux d'écoute et d'échange. Ils donnent la possibilité aux habitants, commerçants et associations de s'exprimer et de soumettre des projets aux élus. Créés par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, ils existent obligatoirement dans les communes de plus de 80 000 habitants. Leur création est facultative dans les communes de 20 000 à 80 000 habitants. Le conseil municipal est chargé de définir le périmètre du quartier couvert par le conseil ainsi que sa composition.

Il s'agit d'une instance de consultation de la population qui ne remet pas en cause le pouvoir représentatif des élus.

### La concertation et implication des habitants dans les opérations de renouvellement urbain

Compte tenu de l'impact des opérations de renouvellement urbain et des enjeux qu'elles comportent pour les dix ans à venir, il est essentiel de favoriser le processus de concertation avec les habitants qui vivent ou travaillent dans le quartier concerné. Des dispositifs de concertation ont donc été mis en œuvre dans les sites des 11 opérations de renouvellement urbain de l'agglomération lyonnaise. Ils comportent différents degrés d'implication des habitants, allant de l'information sur les projets à la mutualisation de la réflexion et des propositions. Par ailleurs, les équipes-projets présentes sur le terrain jouent un rôle essentiel en termes d'information et d'interaction permanentes avec les habitants.

#### Trois niveaux d'implication des habitants

<b>1</b> INFORMATION	Mise en place d'une information de qualité, transparente et accessible en amont et tout au long du projet par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des réunions publiques spécifiques pour la présentation du projet en tant que tel ;</li> <li>- les conseils de quartiers, comités de quartier ou commissions qui visent à informer sur l'ensemble des actions mises en œuvre dans la commune.</li> </ul>
<b>2</b> CONSULTATION	Recueillir l'avis des habitants sur des points précis du projet par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des visites de quartier ou des diagnostics en marchant pour repérer in situ avec les habitants les lieux pouvant pâtir de dysfonctionnements ;</li> <li>- des instances communales.</li> </ul>
<b>3</b> CONCERTATION	Autoriser l'intervention des habitants tout au long de l'élaboration d'une opération, dans des structures pérennes ou ponctuelles, sectorielles ou territoriales, notamment par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des groupes de travail ou ateliers urbains consistant en des groupes réduits d'habitants pilotés par l'équipe-projet pour un échange plus intense sur les projets ;</li> <li>- des comités de suivi participatif ou autre instance équivalente proposant un lieu d'échanges sur la conduite de la participation elle-même. Ils visent à définir les règles du jeu, les thèmes qui seront traités et à suivre les engagements pris par les élus.</li> </ul>

### Le Conseil de développement : des citoyens participent à l'avenir de l'agglomération

Le Conseil de développement est un organe consultatif, placé auprès du Conseil de communauté. Il est composé de représentants de la société civile. Il permet d'associer des citoyens, des acteurs économiques, institutionnels et associatifs à la réflexion sur l'avenir de l'agglomération. Animé par la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération du Grand Lyon, il est, en 2001, un des premiers à être installés en France. Il redémarre en 2006 sur une nouvelle composition et une nouvelle organisation visant à le rendre plus efficace et plus représentatif de la diversité de la société civile organisée.

Il est composé de 260 membres dont le mandat est de trois ans. Ces membres sont répartis en six collèges : acteurs économiques, organismes publics, vie associative, représentations territoriales des habitants, citoyens et personnes qualifiées.

Le Conseil de développement travaille sur la base d'un programme annuel composé de saisines du Grand Lyon et d'auto-saisines proposées et choisies par les membres du Conseil. En 2007, il a ainsi été saisi pour travailler sur le bilan de l'Agenda 21, mais aussi sur l'économie responsable et le schéma de cohérence territoriale. Il s'est également auto-saisi sur la notion de « vivre ensemble ». En 2006-2007, outre les travaux qu'il organise lui-même sur divers sujets, le Conseil de développement est partenaire de conférences-débat organisées par Économie et Humanisme, l'École Nationale Supérieure Lettres et Sciences Humaines et le Grand Lyon pour réfléchir sur les enjeux humains et sociétaux du devenir de la ville.

## POUR ALLER PLUS LOIN ...

### ■ Pour s'informer

#### [www.grandlyon.org](http://www.grandlyon.org)

Deux rubriques sont intéressantes à consulter. La première s'intitule « vie démocratique » et permet notamment d'obtenir des informations sur les instances de concertation et sur le rôle du citoyen. De plus, ce dernier menu permet de télécharger la « charte de la participation ». La seconde rubrique se nomme « actualités ». Elle permet entre autres de connaître le calendrier des réunions de concertation programmées.

#### [www.millenaire3.com](http://www.millenaire3.com)

Millénaire 3 est un outil de connaissance de la métropole lyonnaise au service des citoyens, des acteurs, des professionnels du Grand Lyon et des institutions partenaires de la collectivité. Il met en ligne des ressources utiles concernant « la citoyenneté » en détaillant notamment la participation aux débats publics et la concertation ainsi que les formes d'engagement et la vie associative. Pour accéder directement à ces informations, il faut se rendre dans la rubrique « société » puis « citoyenneté ».

#### [www.rhone.pref.gouv.fr](http://www.rhone.pref.gouv.fr)

Dans la rubrique « citoyenneté, culture, sport » du site de la Préfecture du Rhône, puis « élections », il est possible de connaître le calendrier des élections ainsi que les conditions d'inscription sur les listes électorales.

#### [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Dans la rubrique « à votre service » du site du ministère de l'intérieur, puis « élections », il est rappelé à quoi sert chacune des élections, comment voter et les résultats des précédentes élections.